#### Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date d'affichage: 16/06/2023

Délibération n°
2023-07-04

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

## Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

<u>Présents</u>: VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LE ROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme; DAVID Nathalie.

## Absents:

DUBREUIL Audrey, PATIENCE Mickael, MOTTIN Christelle

### Absents excusés :

FRENEE Anaïs donne pouvoir à Josiane LECUYER, GODARD Jacky donne pouvoir à Valérie GILETTE, Philippe PELLETIER donne pouvoir à Christelle LECAPITAINE.

**Présents**: 16 à 17

Pouvoirs: 3

Votants: 19 à 20

Arrivée à 20h20, Madame DAUTY n'a pu prendre part au vote qu'à partir de la délibération 2023-07-04.

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

SDEC : Actualisation du coût Effacement des réseaux « Le bas des Forges » et Rue du Château »

Délibération 2023-07-04

VU la convention SDEC sur l'effacement des réseaux approuvée par délibération le 15 mai 2023 ;

Considérant l'actualisation des coûts transmis par le SDEC le 14 juin dernier stipulant les programmes et les coûts suivants :

- 14AME170 : coût total des travaux T.T.C. : 29 596.61 ; part communale : 12 331.92

20AME0026 : coût total des travaux T.T.C : 229 038.06 ; part communale : 96 423.04

Décision:

20 POUR

0 CONTRE

**0 ABSTENTION** 

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme 14AME170 et 20AME0026 avec les coûts actualisés.

AUTORISE à Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à cette affaire.

Certifié exécutoire le 12/07/2023, Le Maire, Christian VENGEONS Pour copie conforme au registre, Le Maire, Christian VENGEONS



